CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

 N° de division :
 01-Montréal

 N° de cour :
 500-11-059015-202

N° de dossier: 41-2681945

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9358-8895 QUÉBEC INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

- 1. 9358-8895 Québec Inc. (la « **Débitrice** » ou la « Société») fut fondée et a débuté ses activités en avril 2017. Elle œuvrait dans le domaine de la restauration dans la ville de Montréal, province de Québec.
- 2. Le 21^e jour d'octobre 2020, la **Débitrice** a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
- 3. La direction de la **Débitrice** attribue les difficultés financières à la perte de revenu due à la pandémie de la COVID-19.

SECTION B Actifs

4. Les actifs sont les suivants:

Description des lots	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à jour	Notes
	(\$)	(\$)	
Ameublement et équipement	20 000	Ø	
Inventaire	5 000	Ø	

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

- 5. La direction de la société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
- 6. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
- 7. Ouverture d'un compte en fidéicommis à la Banque de Montréal.
- 8. Demande de fermeture du compte de banque de la société.
- 9. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.

SECTION D Procédures judiciaires

10. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.



SECTION D Procédures judiciaires

11. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

SECTION E Réclamations prouvables

12. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créancier garanti	Ø	Ø
Créanciers non garantis	92 542	1 719

SECTION F Réclamations garanties

13. Il n'y a pas de créancier garanti.

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

14. Considérant qu'il n'y a pas de créancier garanti, le syndic anticipe une distribution aux créanciers non garantis.

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

15. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I Autres sujets

- 16. Le syndic a procédé à un appel d'offre pour la vente des actifs. Les soumissions seront ouvertes le 17 novembre 2020 à 11h00.
- 17. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 31 octobre 2020.
- 18. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.
- 19. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 12^e jour de novembre 2020.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de 9358-8895 QUÉBEC INC.

Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA, CIRP, LIT

Responsable de l'actif

